

**Accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine VIASILVA
PROCEDURE FORMALISEE**

- 1. Identification de l'organisme qui passe l'accord-cadre**
SPLA ViaSilva – 1 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz – CS 50 726 - 35207 RENNES CEDEX 2 –
Tel : 02.99.35.67.00
- 2. Procédure de passation**
Procédure formalisée avec négociation en application de l'article R.2161-12 à R.2161.20 du code de la commande publique.
- 3. Objet de l'accord-cadre :**
Accord Cadre mono attributaire à marché subséquent de maîtrise d'œuvre urbaine et maîtrise d'œuvre des espaces publics - ZAC ATALANTE VIASILVA / ZAC LES PIERRINS
- 4. Lieu d'exécution** ZAC Atalante ViaSilva /ZAC Les Pierrins – Cesson-Sévigné
- 5. Durée de l'Accord cadre**
La durée de l'accord-cadre est de 9 ans, à compter de sa notification.
La mise en œuvre du projet urbain ViaSilva, au vu de son échelle et de sa complexité technique, nécessite l'intervention d'un groupement de maîtrise d'œuvre sur un temps long estimé à une période de 9 ans
Date prévisionnelle de démarrage : janvier 2022
- 6. Modalités de retrait du dossier de consultation**
Le dossier de consultation est disponible en accès libre et complet uniquement sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante : <https://territoires.achatpublic.com>
- 7. Lieu et conditions de remise des plis**
Les plis seront obligatoirement remis par voie dématérialisée sur la plateforme <https://territoires.achatpublic.com>,
- 8. Critères de jugement des candidatures :**
Capacités économiques et financières.
Capacités techniques et professionnelles.
Pertinence des références.

Le pouvoir adjudicateur sélectionnera entre 3 et 5 candidats admis à remettre une offre
- 9. Critères pondérés de jugement des offres**
Prix : 35 %
Valeur technique : 65%
- 10. Justificatifs à produire**
Concernant les justificatifs à produire, les candidats doivent se référer au règlement de la consultation.
- 11. Renseignements administratifs et techniques**
Les échanges s'effectuent uniquement sur la plateforme <https://territoires.achatpublic.com>
- 12. Procédure de recours**
Instance chargée des recours : TGI de Rennes – Cité judiciaire – 7 rue Pierre Abelard – 35000 RENNES.
- 13. Date limite de remise des plis**
Vendredi 28 mai 2021 à 18h00
- 14. Date d'envoi à la publication**
Mercredi 21 avril 2021
- 15. Publication au JOUE sous le N° : 3650038**